



LA SAVONNETTE DE POILLY

Course de caisses à savon
4^{ème} édition **Dimanche 05 Mai 2024**

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à retourner complété et signé, accompagné du paiement de l'inscription (en espèces ou par chèque à l'ordre de Comité st Vincent Poilly), de l'attestation RC pour chaque participant et de l'autorisation parentale le cas échéant.

Nom de la caisse à savon : N° voiture :
Nom du responsable :

Engagements des participants :

- Chaque membre d'équipage déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.
- certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier.
- accepte de participer à la course sous sa propre responsabilité en ayant conscience des risques encourus, qu'il soit pilote, passager ou pousseur.

Composition de l'équipage

Nom Prénom	Date de naissance	Adresse domicile	Mail	N° tel portable	signature

Règlement de la course

Préambule :

Le Comité st Vincent de Poilly, organisateur de la manifestation, a choisi de créer un évènement festif sur les traces mythiques de la course de côte de Poilly de réputation nationale !

La Savonnette se veut être une partie de plaisir et d'amusement, sans prise de tête...
Avec un tracé long de 2 km de pente vertigineuse et 7 méga virages, les amateurs de sensations fortes vont se régaler !
Pas de place à l'ennui, la remontée des caisses avec nos tracteurs fera partie de la fête !

Programme de la journée :

- 08h00/09h00: Accueil des équipes, validation des inscriptions, contrôles techniques
- 09h00/12h00 : Essais
- 13h00/17h30 : Descentes chronométrées (sera retenu le meilleur temps pour le classement final)
- 17h30 : remise des lots

Les stands des équipes sont situés en bas de la course, avec 1 grande buvette et restauration ;
1 petite buvette de boissons sera située au milieu de la course.

Emplacements sécurisés pour les spectateurs vers chaque virage, sonorisation avec animation.

- **Article 1 : Dispositions légales**

La Savonnette de Poilly est une manifestation organisée par le Comité st Vincent de Poilly, association Loi 1901.

La course est ouverte à tous à partir de 14 ans.

Les mineurs participants doivent être accompagnés d'un adulte, fournir une attestation d'assurance à jour et une autorisation parentale (document en annexes)

Pour participer, il convient de remplir un dossier d'inscription par équipage et de joindre l'ensemble des pièces demandées.

Pour faciliter l'organisation de la journée et permettre aux équipes de faire des essais le dimanche matin, nous vous remercions d'adresser par courrier ou mail votre dossier complet **avant le 20 avril 2024, avec votre règlement et une RC valable pour le 05 Mai.**

Aucun document ne devra être apporté le jour même. Tout dossier incomplet sera refusé.

- **Article 2 : Frais d'inscription**

- ✓ 1 caisse (ou side-car) : 20 €
- ✓ Caution sangle obligatoire : 10 €

Le règlement de 20 € et le dépôt de caution de 10 € s'effectueront en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité st Vincent de Poilly.

La participation aux descentes sera refusée en cas de non-paiement.

La caution liée aux sangles pourra être récupérée auprès des organisateurs en échange du matériel à la fin de la course ou pendant la journée si un participant venait à abandonner.

- **Article 3: Véhicules dits « caisse à savon »**

- 3.1 Présentation générale de la caisse à savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, avec un volant et un frein, sans moteur.

Le déplacement résulte d'une poussée par une ou deux personnes au départ puis de la vitesse prise dans la pente.

IMPORTANT ! Les Trikes ou 3 Roues sont autorisés sous réserve qu'ils soient tractables et possèdent un crochet d'attache.

- 3.2 Conception – Construction

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Un plancher complet sous le pilote
- Freinage obligatoire sur au moins deux roues, pas de frein au sol.
- (trike) Poignées solides obligatoires sur la moto et le plateau pour permettre une mobilité du copilote en toute sécurité.
- La roue du plateau et la roue arrière doivent être recouvertes.
- 1 attache boulonnée ou soudée (anneau de 2,5 cm de diamètre minimum) à l'avant et à l'arrière des véhicules pour le remorquage
- Prévoir l'emplacement du numéro de course sur le côté droit du véhicule. Les numéros sont distribués par l'organisateur au début de la journée. Si un participant souhaite un numéro spécial, il doit le préciser dans le dossier d'inscription. Les numéros seront attribués par ordre d'arrivée.
- Sangle prêtée sous caution par l'organisateur. Pas de sangle personnelle.

EQUIPEMENT FORTEMENT RECOMMANDE :

- Un arceau de protection

NORMES TECHNIQUES :

- **L'utilisation de verre est strictement interdite.** Cette interdiction est également valable pour les bouteilles en verre, interdites dans le véhicule. Le plexiglas est autorisé.
- S'il y a un siège, il doit être fixé solidement au châssis (boulonné ou soudé).
- Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés.
- Ceintures de sécurité préconisées

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement pourront participer au concours.

La direction de course est seule habilitée à autoriser la participation des véhicules au parcours de caisse à savon.

Elle contrôle les véhicules avant les essais et a le pouvoir de refuser l'inscription à un véhicule non homologué.

Elle peut prononcer les disqualifications et aucune contestation ne sera tolérée.

- **Article 4 : L'Équipage – Sécurité – Assurance**

Les organisateurs assurent prendre toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace du circuit, des pilotes et du public.

Des bottes de paille et des barrières de sécurité seront installées le long de la descente.

Les participants s'engagent à se comporter en sportifs fair-play, dans un esprit convivial et bon enfant.

Ils s'engagent également à adopter un comportement sécuritaire, notamment pour la conduite de leur engin et à se conformer aux instructions des commissaires de course.

- 4.1 L'équipage

Chaque équipage est constitué d'un pilote et d'un passager pour les duos.

L'organisateur ne prévoit pas de pousseurs au départ.

Les rôles peuvent être interchangeables d'une manche à l'autre.

- 4.2 Sécurité des pilotes

–

Port obligatoire : Casque, Gants, vêtements couvrant les bras et les jambes et chaussures fermées.

Le casque intégral est vivement conseillé.

Les déguisements sont autorisés si les conditions mentionnées ci-dessus sont respectées.

Rappel : L'abus d'alcool est interdit ; afin de ne pas mettre en danger la vie des pilotes, des copilotes et du public, merci de consommer avec modération. Le comité organisateur est déchargé de toutes responsabilités en cas d'accident lié au non-respect de cette clause.

- 4.3 Assurance

Chaque membre d'équipage doit être assuré en responsabilité civile.

Ces documents en règle seront exigés avant toute participation.

L'assurance de l'association ne couvre que les dégâts matériels et les dommages physiques que le pilote peut causer à un tiers. En aucun cas, elle ne prend en charge les dommages physiques du pilote.

- **Article 5 : Droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les participants engagés déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent l'Organisateur et les médias à exploiter les clichés ou films pris pendant l'épreuve.